

Population & Sociétés

De l'Europe vers l'Afrique : Les migrations de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo

Marie-Laurence Flahaux*, Cris Beauchemin**, Bruno Schoumaker***

En Europe, l'immigration africaine est souvent perçue comme définitive. Qu'en est-il réellement ? Les migrants ne retournent-ils vraiment dans leur pays d'origine que lorsqu'ils y sont encouragés ou contraints par les pouvoirs publics ? À partir des données du programme de recherches *Migration entre l'Afrique et l'Europe* (MAFE), Marie-Laurence Flahaux, Cris Beauchemin et Bruno Schoumaker analysent les facteurs de retour des migrants sénégalais et congolais qui ont migré en Europe.

Peu de pays, qu'ils soient d'origine ou de destination, enregistrent les migrations internationales de retour dans leurs statistiques nationales. Lorsque des informations sont disponibles, elles indiquent que – selon les pays de destination et les périodes considérées – 20 % à 50 % des immigrés repartent dans les 5 ans suivant leur arrivée, soit vers leur pays d'origine, soit vers un autre pays [1]. Parce qu'ils sont rarement mesurés, ces flux sont souvent méconnus du public. La France, par exemple, comptabilise les entrées des individus sur son territoire à partir des titres de séjour accordés par l'administration, mais n'estime que très grossièrement les sorties et *a fortiori* les migrations de retour des immigrés [2]. Du fait du manque de données disponibles, les facteurs associés aux migrations de retour sont également mal connus. À côté des retours « encadrés », c'est-à-dire encouragés par les gouvernements sous la forme de raccompagnements forcés à la frontière ou d'octroi d'allocations, les migrations de retour « spontanées », décidées et librement mises en œuvre par les migrants, sont largement passées sous silence. Le programme de recherches *Migration entre l'Afrique et l'Europe* (MAFE) (encadré) permet d'étudier les retours des migrants au Sénégal et en République démocratique du Congo (RD Congo), deux pays qui ont connu des évolutions économiques et politiques contrastées.

Des retours en baisse

Entre autres informations recueillies sur les parcours migratoires, le projet MAFE a enregistré les intentions de retour des migrants au moment de l'arrivée dans leur pays de destination. Parmi les migrants arrivés en Europe entre 1960 et 2009, environ la moitié envisageait de retourner dans le pays d'origine. Ces intentions de retour ont évolué dans le temps : les proportions de candidats au retour sont ainsi passées de 51 % avant 1990 à 41 % après 1990 parmi les Sénégalais, et de 64 % à 36 % parmi les Congolais. Il est entendu que les intentions de retour, de surcroît lorsqu'elles sont déclarées de façon rétrospective, ne rendent pas compte des retours effectifs. Elles sont cependant indicatives d'une réelle tendance à la baisse des migrations de retour.

Cette tendance avait déjà été observée, toutes origines confondues, en France entre 1968-1975 et 1975-1982, à travers une estimation indirecte des retours basée sur l'exploitation des données censitaires [2]. Plus récemment, la même tendance a été observée à partir des données du Registre national belge pour les migrants congolais : parmi ceux entrés en Belgique en 1991, 18 % étaient déjà repartis au bout de deux ans ; dix ans plus tard, la proportion était tombée à 8 % [3]. Les estimations de taux de retour faites à partir des données MAFE recueillies auprès des ménages dakarois et kinois (habitants de Kinshasa) confortent aussi cette tendance à la baisse des retours, en particulier en RD Congo [4].

* Université d'Oxford.

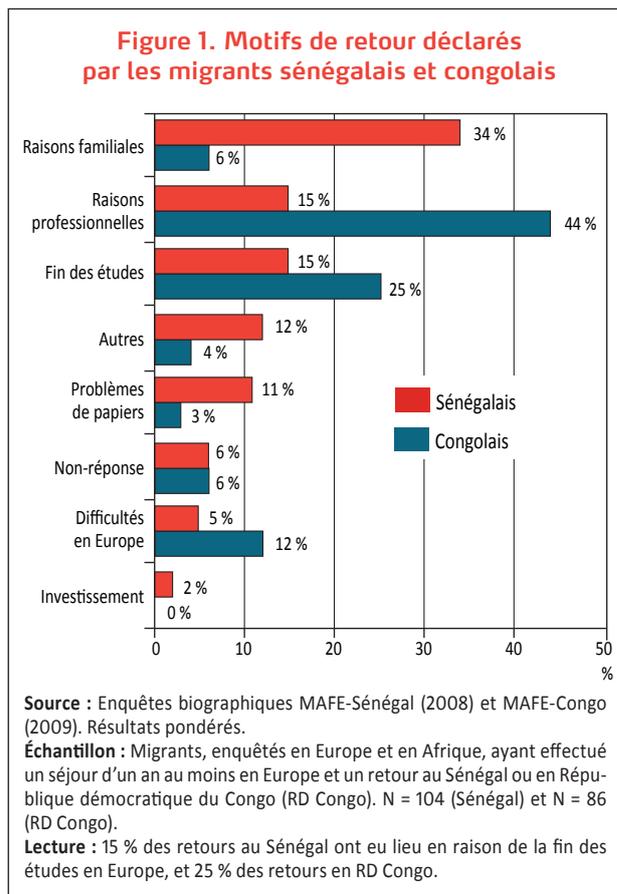
** Institut national d'études démographiques.

*** Université catholique de Louvain.

La baisse des retours tient sans doute à deux facteurs. L'un est attaché au contexte socioéconomique, voire politique, des pays d'origine et à leur dégradation relative. Le cas de la RD Congo est emblématique. Dans les années 1970 et 1980, la migration congolaise était principalement celle de l'élite, qui migrait en Belgique, son ancienne métropole, dans un cadre professionnel ou d'études. Le séjour des migrants était souvent temporaire et donnait lieu à un retour en RD Congo, car un emploi et des conditions de vie satisfaisantes leur étaient garantis une fois de retour au pays. Cependant, dans les années 1990, la RD Congo a connu une détérioration importante de sa situation politique et économique. Dès lors, les raisons qui ont poussé les Congolais à migrer se sont diversifiées (davantage politiques et familiales, et moins en lien avec les études). En raison du contexte instable et des conditions de vie difficiles dans leur pays d'origine, ces migrants ont été moins enclins à retourner en RD Congo. L'autre facteur renvoie à l'évolution du contexte à destination. La fermeture progressive des frontières européennes aux travailleurs migrants s'est traduite par une mutation des logiques migratoires. Les migrants qui pouvaient autrefois aller et venir presque librement (en France, par exemple, les visas n'ont été imposés aux Sénégalais qu'à partir de 1987) ont finalement eu tendance à s'installer. Quant au retour, il est par la suite devenu une option hasardeuse : en cas d'échec de leur réinsertion dans le pays d'origine, les migrants savent qu'il leur sera difficile de repartir. Par ailleurs, l'ouverture du droit au regroupement familial a facilité la sédentarisation en Europe de certains migrants.

Des retours spontanés pour l'essentiel

Les motifs du retour varient selon le pays d'origine des migrants (figure 1). Mais quel que soit le pays d'origine, les retours sont majoritairement liés à des motifs personnels. Ce sont avant tout des migrations spontanées plutôt que des retours forcés ou encouragés par les pays de destination. Travaillant seulement sur la France et sur la période 1975-1982, Zamora et Lebon [2] étaient parvenus à la même conclusion : ils avaient estimé que, toutes origines confondues, les migrations « encadrées » ne pouvaient représenter plus de 20 % de l'ensemble des retours, toutes origines confondues. D'après les résultats des enquêtes MAFE, les migrants sénégalais déclarent d'abord retourner pour des raisons familiales (34 %), alors que les migrants congolais invoquent en grande majorité des raisons professionnelles (44 %). La fin des études est la raison qui arrive en deuxième position pour les retours dans les deux pays : elle concerne 15 % des retours au Sénégal et un quart des retours en RD Congo. Les retours qui résultent de difficultés rencontrées en Europe sont minoritaires (5 % au Sénégal et 12 % en RD Congo). Enfin, les retours qui surviennent suite à des « problèmes de papiers » n'ont concerné que 11 % des migrants sénégalais et 3 % des migrants congolais. Ce ne sont pas toujours des

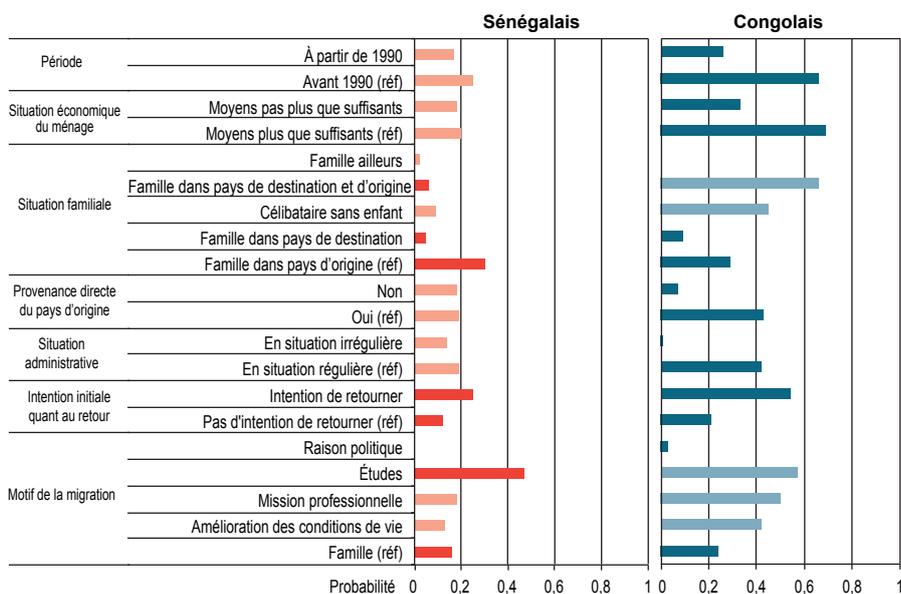


expulsions : les réponses détaillées des enquêtés montrent que certains migrants irréguliers ont décidé de rentrer de leur propre gré.

Plus il est difficile de migrer en Europe, moins le retour est envisagé

En fait, l'irrégularité du statut administratif n'est pas un déterminant majeur du retour. Toutes choses égales par ailleurs, les migrants sénégalais « sans papiers » n'ont ni plus ni moins de chances de rentrer au pays que leurs homologues en situation régulière (figure 2). Quant aux migrants congolais, ils présentent des probabilités quasi nulles de retour quand ils sont en situation irrégulière : après 10 ans, ils n'ont qu'un pourcent de chances d'être retournés, contre 42 % pour ceux qui sont en situation régulière. Comment expliquer que les migrants irréguliers, pourtant en situation précaire, rentrent moins, tout particulièrement dans le contexte congolais ? C'est que la décision de rentrer se prend à la fois en fonction des possibilités futures de circuler et des attentes de réinsertion dans le pays d'origine. Les migrants irréguliers répugnent à rentrer parce qu'ils savent qu'ils n'auront pas la possibilité de repartir en cas de difficultés pour se réinsérer. Et l'écart entre migrants réguliers et irréguliers est d'autant plus marqué que les conditions de réinsertion sont incertaines, comme c'est le cas dans le contexte congolais. En somme, les barrières à l'installation en Europe – incarnées au niveau individuel par l'absence de

Figure 2. Probabilité de retour des immigrés sénégalais et congolais en Europe dans les 10 ans qui suivent la migration



Sources : Enquêtes biographiques MAFE-Sénégal (2008) et MAFE-Congo (2009).
Base de calcul : Années vécues en Europe par les migrants enquêtés en Afrique ou en Europe. N = 8 041 (Sénégal) et 5 893 (RD Congo)
Méthode : modèles biographiques en temps discret (régression logistique); variables de contrôle : sexe, niveau d'éducation, rang de la migration, visite(s), type de destination, situation matérielle et situation professionnelle des migrants en Europe. Pour le détail des résultats, voir [6].
Lecture : Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'un migrant sénégalais dont la famille se trouve dans le pays d'origine soit retourné dans les 10 années qui ont suivi son arrivée en Europe est de 30 %, tandis que pour ceux dont la famille se trouve en Europe elle est de 5 %. Les résultats significativement différents ($p < 0,1$) de la modalité de référence (réf) apparaissent en couleur foncée, les autres en couleur claire.

Encadré. Le programme de recherches MAFE

Un projet comparatif. Le programme de recherches *Migrations entre l'Afrique et l'Europe* (MAFE) a recueilli des informations à la fois en Afrique subsaharienne et en Europe. Côté africain, les enquêtes ont porté sur des non-migrants et des migrants de retour. Côté européen, les enquêtes s'adressaient à des migrants arrivés depuis au moins une année. Les mêmes questionnaires ont été utilisés dans les différents pays du projet, si bien que les migrants de retour enquêtés au Sénégal et en République démocratique du Congo (RD Congo) peuvent être comparés aux migrants encore présents en Europe au moment de la réalisation des enquêtes.

Une enquête biographique. Le projet MAFE a recueilli des histoires de vie (ou biographies) comportant des informations détaillées sur les parcours des individus année par année depuis leur naissance : leur histoire migratoire, familiale, leur parcours éducatif et professionnel, etc. Les données permettent donc de comparer, à tout moment, la situation des migrants qui ne sont pas rentrés (mais qui sont susceptibles de retourner) avec celle de ceux qui ont effectué un retour. La comparaison ne porte donc pas sur la date de l'enquête : elle suit les enquêtés au fil du temps selon les méthodes d'analyse quantitative des biographies.

Échantillons. L'enquête MAFE-Sénégal (2008) a porté sur 1 668 individus, dont 193 migrants de retour à Dakar et 606 migrants en Europe (France, Espagne, Italie). L'enquête MAFE-Congo (2009) a porté sur 2 066 individus, dont 322 migrants de retour à Kinshasa et 428 migrants en Europe (Belgique et Royaume-Uni). Tous les individus enquêtés étaient âgés d'au moins 25 ans au moment de l'enquête et étaient nés au Sénégal ou en RD Congo, de nationalité sénégalaise ou congolaise. Seuls les migrants entrés en Europe à 18 ans au moins ont été pris en compte dans les analyses présentées ici.

Définition du retour. Un migrant est « de retour » dès lors qu'il est retourné vivre dans son pays d'origine pour une durée d'un an minimum, ou de moins d'un an alors qu'il avait l'intention de s'y réinstaller. Les visites de plus courte durée dans le pays d'origine pour raison familiale ou professionnelle ne sont pas prises en compte.

Plus d'informations sur le programme MAFE : <http://mafeproject.site.ined.fr/>

« papiers » – n'encouragent pas les migrants au retour et peuvent même avoir pour effet de les « enfermer » à destination.

La même logique permet d'interpréter le fait que les migrants dont les trajectoires pour arriver en Europe sont complexes, souvent en raison de la fermeture des frontières, ont de moindres probabilités de rentrer dans leur pays d'origine. Après 10 ans de séjour en Europe, la probabilité que des migrants congolais passés par des pays de transit soient retournés est de 7 %, tandis qu'elle est de 43 % pour ceux qui ont migré directement de leur pays d'origine vers l'Europe (figure 2). Les personnes dont la migration a été financièrement et humaine-ment coûteuse sont moins promptes à repartir parce qu'elles ne sont pas prêtes à vivre à nouveau une telle expérience. Ces résultats font écho à d'autres études suggérant que les migrants peuvent différer ou annuler leur projet de retour en raison de l'introduction de politiques migratoires de plus en plus restrictives [5].

Des retours préparés

Sans surprise, les Sénégalais et les Congolais qui ont déclaré avoir l'intention de retourner dans leur pays d'origine au moment où ils sont arrivés en Europe ont deux fois plus de chances d'effectuer un retour que ceux qui n'ont pas déclaré une telle intention. Les migrants qui rentrent sont d'abord ceux partis avec l'objectif d'acquérir des compétences, et qui savent que les ressources acquises en Europe leur seront utiles pour vivre dans de bonnes conditions après leur retour. Ainsi, les migrants sénégalais partis pour étudier ont 47 % de chances d'être rentrés 10 années après leur arrivée en Europe, alors que les probabilités de retour de

ceux qui ont migré pour un motif familial ne s'élèvent qu'à 16 %. Les retours sont par ailleurs liés aux conditions socioéconomiques des migrants, car une réinstallation dans le pays d'origine peut s'avérer coûteuse. Ainsi, les Congolais qui vivent en Europe dans des ménages disposant de moyens « plus que suffisants » ont près de 70 % de chances d'être retournés après 10 ans, contre 33 % pour ceux qui vivent dans des ménages moins aisés. Enfin, un retour est toujours plus probable quand les migrants ont laissé au pays leur conjoint et leurs enfants éventuels, soit parce que le regroupement familial en Europe n'a pas été possible, soit parce qu'ils avaient anticipé que leur séjour en Europe serait temporaire.

En définitive, les migrations de retour des Congolais et des Sénégalais apparaissent comme un flux non négligeable, alimenté essentiellement par des déplacements spontanés. Ces migrations de retour sont très dépendantes des contextes économiques et politiques. Les

migrants ont des probabilités de retour plus élevées lorsque le contexte dans le pays d'origine n'hypothèque pas leurs perspectives de réinsertion et lorsqu'ils ont pu préparer leur retour. Les restrictions imposées à l'immigration ont par ailleurs tendance à réduire la propension au retour des migrants.

Références

[1] Jean-Christophe DUMONT, Gilles SPIELVOGEL, 2008, « Les migrations de retour : un nouveau regard », OCDE : *Perspectives des migrations internationales - Rapport annuel*, Paris, p. 181-246.

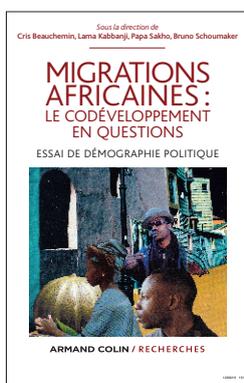
[2] François ZAMORA, André LEBON, 1985, « Combien d'étrangers ont quitté la France entre 1975 et 1982 ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 1(1), p. 67-80.

[3] Quentin SCHOONVAERE, 2010, *Étude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique. Analyse des principales données démographiques*, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles, 88 p.

[4] Marie-Laurence FLAHAUX, Cris BEAUCHEMIN, Bruno SCHOUAKER, 2013, « Partir, revenir : un tableau des tendances migratoires congolaises et sénégalaises ». in : C. BEAUCHEMIN, L. KABBANJI, P. SAKHO et B. SCHOUAKER (sous la dir.) *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*. Paris, Armand Colin, p. 91-126.

[5] Douglas S. MASSEY, Jorge DURAND, Nolan J. MALONE, 2003, *Beyond Smoke and Mirrors: Mexican Immigration in an Era of Economic Integration*, Russell Sage Foundation, 216 p.

[6] Marie-Laurence FLAHAUX, 2014, *Retourner au Sénégal et en RD Congo. Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 336 p.



Depuis le milieu des années 2000, les débats sur l'immigration en Europe se sont très largement focalisés sur les migrations africaines. Pour autant, celles d'Afrique subsaharienne demeurent largement méconnues, et « l'engouement » dont elles font l'objet est sans mesure avec leur poids statistique. En complément du contrôle des frontières, le codéveloppement est apparu comme un nouveau dispositif politique associant gestion des migrations et promotion du développement.

L'ouvrage confronte les attentes des politiques de codéveloppement avec les résultats d'enquêtes, observant ainsi les liens entre migrations et développement en Afrique subsaharienne. À l'examen des politiques, fondé sur l'étude des textes officiels européens et africains et sur des entretiens avec des praticiens, répond l'analyse des comportements des populations à travers l'exploitation d'entretiens menés avec des migrants et surtout l'analyse statistique de données originales collectées dans le cadre du projet *Migration entre l'Afrique et l'Europe* (MAFE).

Cet ouvrage se présente comme un essai de démographie politique. Sa démarche consiste à questionner, par l'étude des populations, les hypothèses qui sous-tendent les politiques en matière de migration et de développement.

Armand Colin / Ined, 2013, 344 p., 29 €

Résumé

Les enquêtes *Migration entre l'Afrique et l'Europe* (MAFE) révèlent une tendance à la baisse des migrations de retour en particulier en République démocratique du Congo (RD Congo). Les retours sont en grande majorité spontanés plutôt que forcés ou encouragés par les pays de destination. Seuls 16 % des migrants sénégalais et 15 % des Congolais ont déclaré être rentrés suite à des difficultés rencontrées en Europe, y compris en raison de « problèmes de papiers ». Les perspectives de réinsertion dans le pays d'origine jouent un rôle majeur dans les décisions de retour. Par ailleurs, les restrictions imposées à l'immigration par les pays européens ont tendance à réduire la propension au retour des migrants.